

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
10 août 2026 À 19H00
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 437-59**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 437-59

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le Conseil municipal a adopté le 1^{er} projet de règlement n° 437-59, qui consiste à modifier le règlement de zonage, notamment pour:

Modifier les normes relatives :

- aux abris d'auto attenants;
- aux de types de matériaux de revêtements extérieurs autorisés;
- aux types d'ouvertures autorisées pour les bâtiments.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée de consultation publique qui sera tenue le 10 août 2026 à 19h00, dans la salle municipale située au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement n° 437-59, les caractéristiques du projet, les conditions applicables à celui-ci, ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet uniquement.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au bureau municipal durant les heures de bureau, et ce, à compter de ce jour.

SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER, CE 8 JUILLET 2026



Louise Sisla
Directrice générale et greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 420 et 431 du Code municipal)

**PROJET DE RÈGLEMENT 437-59, CONCERNANT LES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX ABRIS D'AUTO ATTENANT, LES MATÉRIAUX DE
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, LES NORMES RELATIVES AUX TYPES
D'OUVERTURES DES BÂTIMENTS ET AUTRES DISPOSITIONS DIVERSES.**

Je soussignée résidante à Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant douze (11) copies aux endroits désignés par le conseil (réf. résol. # 3958.03.18) entre 12 h et 18 h, le 8 juillet 2026, soit :

- Bureau municipal & Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Nathalie & Bélanger)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gélase
- À l'aréna près des boîtes aux lettres – rue des Lupins
- À la bibliothèque

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour de juillet deux-mille-vingt-six (2026).



Louise Sista,
Directrice générale et greffière-trésorière